

LES OBJECTIFS DE LA CORPORATION (CITRAC)

1. PROTÉGER LES TITRES RÉSERVÉS DE TRA^{MD};
2. DÉFENDRE LES INTÉRÊTS DES TRA, THÉRAPEUTES EN RELATION D'AIDE^{MD};
3. PROMOUVOIR LES INTÉRÊTS DES TRA, THÉRAPEUTES EN RELATION D'AIDE^{MD};
4. ASSURER L'ENCADREMENT DE LA PRATIQUE DE SES MEMBRES;
5. ASSURER L'APPLICATION DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE. CE CODE RÉGIT LES RELATIONS ENTRE LES THÉRAPEUTES ET LES CLIENTS;
6. CONSTITUER UN COMITÉ DE DISCIPLINE AU BESOIN, À LA DEMANDE DU SYNDIC POUR DISPOSER DES PLAINTES CONCERNANT TOUTE DÉROGATION DE L'UN(E) DE SES MEMBRES AU CODE DE DÉONTOLOGIE ET AUX RÈGLEMENTS DE LA CORPORATION;
7. PUBLIER UN BULLETIN DE LIAISON ENTRE LES THÉRAPEUTES ET LES CLIENTS;
8. PROMOUVOIR LA RECHERCHE SUR LA RELATION D'AIDE, LE TRAVAIL DE TRA^{MD};
9. DIFFUSER TOUTE INFORMATION AUX THÉRAPEUTES SUR LES NOUVELLES TECHNIQUES ET THÉORIES SUR LA RELATION D'AIDE ;
10. FAVORISER LE RESSOURCEMENT DES MEMBRES PAR UNE FORMATION SUR LA TENUE DE DOSSIERS ANNUELLE ET PAR DES RESSOURCEMENTS QUI VISENT À ENCADRER LA COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE DES MEMBRES DE LA CORPORATION ;
11. FOURNIR DES SERVICES DE TOUTE NATURE EN RELATION AVEC LES BUTS DE LA CORPORATION.